

Initiatives ministérielles

M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca): Madame la Présidente, si nous avions des précisions sur ce qu'on exigera des troupes canadiennes dans l'ex-Yougoslavie, nous serions en mesure de faire une déclaration plus catégorique.

La contribution du Canada au processus de paix en Bosnie consistera peut-être à confier à nos ingénieurs militaires le soin d'élaborer l'infrastructure nécessaire, sans participation de nos troupes de combat à l'IFOR.

• (1935)

J'espère que c'est très clair: n'envoyons pas nos troupes de combat à l'IFOR; contribuons plutôt à la sécurité européenne, contribuons à l'effort de nos alliés en vue de rétablir la paix en Bosnie grâce à des méthodes non militaires, à l'emploi de nos ingénieurs, à des initiatives propres à réaliser la paix, à l'emploi de nos troupes non combattantes et de groupes non militaires que l'on trouve au Canada, d'ONG, de groupes composés de civils, etc.

M. Chuck Strahl (Fraser Valley—Est, Réf.): Madame la Présidente, je suis heureux ce soir de faire connaître ma position sur le rôle du Canada pour maintenir la paix en Bosnie. Je tiens d'abord à remercier nos troupes canadiennes.

Même si elles ont eu mauvaise presse ces dernières années, à cause de certains mauvais éléments ou de certains incidents causés par des gens indignes de porter l'uniforme de soldats canadiens, même si le leadership de la Défense nationale laisse beaucoup à désirer actuellement, même si le gouvernement réagit de façon totalement incorrecte au manque de véritable leadership et même si nos forces n'ont pas toujours reçu l'appui nécessaire de la part du gouvernement en place, je rends hommage au courage, à la retenue et au professionnalisme dont font preuve nos militaires sur le terrain. Nos casques bleus n'ont jamais manifesté plus de retenue qu'en Bosnie et ils n'ont jamais suscité autant d'admiration. Les Canadiens sont reconnus partout dans le monde pour les contributions qu'ils ont faites dans cette partie du monde.

Les Canadiens jouissent d'une réputation exceptionnelle pour le sens de la justice et la compassion que leurs militaires ont manifestés ailleurs aussi. Un Canadien qui travaille pour Vision mondiale au Rwanda et en Somalie et qui a été chaque jour en contact avec nos soldats n'a eu que des louanges à leur égard. Il nous a dit que nos soldats allaient toujours au-delà de leurs strictes fonctions à l'égard de Canadiens ou de gens natifs de ces régions. C'est une observation que l'on entend souvent.

Cependant, selon certains rapports qui circulent sur nos militaires, il y aurait de graves problèmes de moral dus aux déploiements rapides et successifs en Croatie et en Bosnie. Des soldats seraient épuisés par suite de trois ou quatre périodes de service d'affilée. En raison de leur professionnalisme, ils sont prêts à retourner sur le terrain sans hésiter si on le leur demande.

La question dont nous sommes saisis ce soir est la suivante: devrait-on le leur demander? Il n'y a pas de meilleure place qu'à la Chambre pour poser cette question. Je rappelle aux Canadiens que le premier ministre et le ministre de la Défense ont déjà pris

la décision d'envoyer des soldats dans l'ex-Yougoslavie. Par conséquent, la Chambre des communes n'a guère son mot à dire dans ce dossier. Tout ce que les députés peuvent faire, c'est de se lever et d'exprimer leur frustration. Cela était évident dans les propos des ministériels, qui disent: «Appuyez-nous. Nous ne savons pas si nous avons les troupes ou le matériel nécessaires, mais appuyez quand même notre décision». Tout cela est très frustrant.

On empêche les députés d'apporter une contribution réelle, ce qui est contraire à la recommandation faite l'an dernier par le comité mixte spécial sur l'examen de la politique de défense, portant que: «le gouvernement ne devrait pas engager nos forces armées dans des missions à l'étranger sans tenir un débat parlementaire complet, et sans rendre compte d'une telle décision. Nous nous attendons à ce que, sauf circonstances extraordinaires, un tel débat ait toujours lieu avant un tel déploiement».

En d'autres mots, un débat devrait se tenir avant que la décision ne soit prise. Tant pis pour les recommandations du comité mixte spécial.

Plus tôt cette année, la Chambre a discuté d'un projet de loi d'initiative parlementaire que j'ai déposé, le projet de loi C-295. Cette mesure, qui portait sur le maintien de la paix, aurait imposé des limites raisonnables au rôle du Canada. Elle aurait exigé que le Parlement approuve toute participation à des missions telles que celle dont nous discutons ce soir. Ce projet de loi stipulait aussi que le gouvernement devait donner à la Chambre une idée des coûts et de la durée de la mission, de même que du rôle des troupes canadiennes, avant de prendre un engagement ferme. Sauf erreur, ce sont précisément les questions que se posent les Canadiens aujourd'hui, mais le gouvernement ne leur fournit pas de réponses. Je ne vais pas signer ou approuver un chèque en blanc, parce que le gouvernement n'a pas répondu à ces questions.

Je veux souligner quelques points importants, particulièrement aux gens de la Base des Forces canadiennes Chilliwack, dans ma circonscription. Le premier point est évident, à savoir qu'il ne s'agit pas d'une mission de l'ONU, mais bien d'une opération de l'OTAN, qui n'est pas un organisme de maintien de la paix. C'est une organisation qui, à l'origine, a été créée pour défendre l'Europe face à des agresseurs. Nous faisons partie de cette organisation. Nous comprenons la notion de sécurité collective.

Toutefois, l'opération envisagée n'est pas une mission traditionnelle de maintien de la paix. Il faut bien comprendre cela. Il s'agit d'une mission d'imposition de la paix, menée par l'OTAN, et non du genre de mission à laquelle le Canada participe habituellement sous l'égide de l'ONU. Le ministre de la Défense nationale a déjà dit que les participants à cette mission seraient bien armés pour assumer un rôle de combattants et que les forces de l'OTAN pourraient être les premières à tirer et pourraient répondre à toute attaque avec une force écrasante. Auparavant, les autorités américaines ont dit que cette force serait plus méchante qu'un chien de garde dans un entrepôt de ferrailleur. Il ne s'agit donc pas d'une force de maintien de la paix.